

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

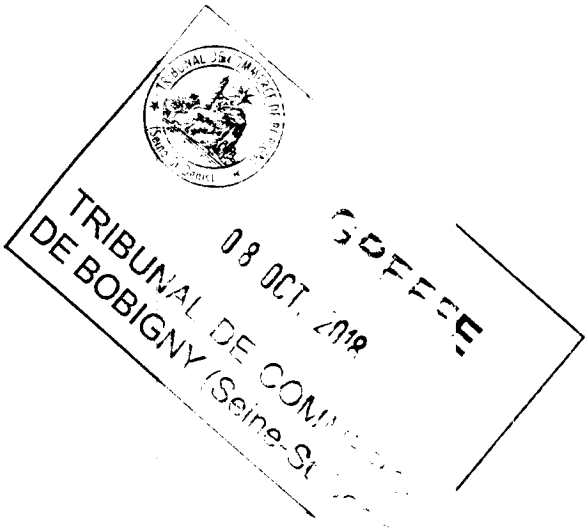
Numéro de gestion : 2013 B 05816 Numéro SIREN : 792 399 461 Nom ou dénomination : EPINAY EXPLOITATION

Ce dépôt a été enregistré le 08/10/2018 sous le numéro de dépôt 20208

208

EPINAY EXPLOITATION

Société par Actions Simplifiée au capital de € 40.000
Siège social : 159/165 route de Saint-Leu
93800 EPINAY SUR SEINE
792 399 461 RCS BOBIGNY



COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

① BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : SAS EPINAY EXPLOITATION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 159-ROUTE DE SAINT-LEU		93800 EPINAY SUR SEINE						
Numéro SIRET * 7 9 2 3 9 9 4 6 1 0 0 0 2 1		Néant ☐ *						
		Exercice N° 1032018						
		N°1 31032017						
		Net 4						
		Brut						
		Amortissements, provisions						
Capital souscrit non appelé (I)		AA	20 000		000	20 000		
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	46 924	AG	43 570	354	10 391
		Fonds commercial (1)	AH	1 549 316	AI		316	1 549 316
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	2 673 004	AK	532 506	498	2 250 134
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	155 649	AQ	57 926	722	108 868
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	238 394	AS	181 233	161	86 664
		Autres immobilisations corporelles	AT	2 275 029	AU	995 927	102	1 234 318
		Immobilisations en cours	AV		AW			59 000
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD	78 481	BE		481	78 493
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	54 000	BI		000	54 000
TOTAL (II)		BJ	7 070 795	BK	1 811 162	159 633	5 431 184	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	1 609 725	BU	9 974	752	1 663 163
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	40 113	BY	25 008	104	15 601
		Autres créances (3)	BZ	1 334 759	CA		759	1 070 112
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	282 249	CG		2 249	203 030
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	169 662	CI		662	224 404
TOTAL (III)		CJ	3 436 507	CK	34 982	401 525	3 176 310	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Ecart de conversion actif * (VI)		CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	10 527 303	IA	1 846 144	581 159	8 627 495	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		54 000	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2018

Désignation de l'entreprise		SAS EPINAY EXPLOITATION		Néant ☐ *	
		Exercice N-1		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 20 000)	DA	40 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(1 963 439)		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 183 978)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (D)	DL	(3 107 417)		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	91 300		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	91 300		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	6 345 145		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 501 502		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 056 369		
	Dettes fiscales et sociales	DY	592 694		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	66 388		
	Autres dettes	EA	81 515		
Compte régul.	EB				
TOTAL (IV)	EC	11 643 612			
Ecart de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	8 627 495			
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 977 699		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 117 960			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2031

③

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : SAS EPINAY EXPLOITATION		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracomunitaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	20 455 211	FB		FC	20 455 211
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF	
		FG	491 197	FH		FI	491 197
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	20 946 409	FK		FL	20 946 409
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	9 942
	Autres produits (1) (11)					FQ	16 557
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	21 022 909
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	17 291 106
	Variation de stock (marchandises) *					FT	53 438
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	36 908
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	73 704
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	74 425
	Salaires et traitements *					FY	62 641
	Charges sociales (10)					FZ	18 733
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	37 311
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	9 974
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	32 231
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	22 641 992
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	71 366	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	535	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	2 117	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	2 117	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	88 765	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	88 765	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	86 649	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	158 014	

Désignation de l'entreprise SAS EPINAY EXPLOITATION			Néant ☐	
			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		1 902
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	23 500	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	25 402	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	30 112	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	77 280	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	107 392	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(81 989)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	21 672 139
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	22 856 117
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN	(1 183 978)
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
		IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP		
		HQ	444 249	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC		
		RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	37 919	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	4 254		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre ci-dessous et joindre en annexe) :			Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			995	48 451
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **8 681 159** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **21 073 476** euros et un total **charges** de **22 288 035** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-1 214 558** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2017** et finit le **31/03/2018**.
Il a une durée de **12** mois.

Les comptes ont été arrêtés le 12 Juillet 2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.
- continuité de l'exploitation : Malgré des capitaux propres négatifs, les comptes sont établis selon le principe de continuité d'exploitation au regard des mesures envisagées et des perspectives d'avenir établies.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Règles et Méthodes Comptables

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

*Concessions, logiciels et brevets	1 à 3 ans
*Agencements des constructions	10 à 20 ans
*Installations techniques	5 à 20 ans
*Matériel et outillage indust.	3 à 5 ans
*Install. générales, agencet et aménag.	5 à 10 ans
*Matériel de bureau	3 à 5 ans
*Matériel informatique	3 à 5 ans
*Mobilier	5 à 8 ans

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n° 2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps.

Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) diminué des rabais, remises et ristournes obtenus.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute

Règles et Méthodes Comptables

et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 94 672 euros a été porté au crédit du compte 49-Charges de personnel-CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

d'exploitation.

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 fera l'objet d'une demande de remboursement.

Désignation de l'entreprise SAS EPINAY EXPLOITATION										Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Immobilisations à une réévaluation positive au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	4 263 550	KE		KF	5 694
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP	53 954	KQ		KR	1 695
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3		KS	225 987	KT		KU	13 107
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 345 683	KW		KX	262 275
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	527 730	LC		LD	44 121	
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	59 000	LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	2 412 353	LO		LP	321 198
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés				IP	78 493	IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières				IT	54 000	IU		IV			
TOTAL IV				LQ	132 493	LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	6 808 396	ØH		ØJ	326 892
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		leur valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	
						1		2		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW	59 244
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH	5 649	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	700	MK	13 394	
		Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM	4 780	MN	105 178	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		
	Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS		MT	11 851		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours				MY	59 000	MZ		NA		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		
	TOTAL III				IY	59 000	NG	5 480	NH	109 071	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		ØV	
		Autres participations				IØ		ØX		ØY	
		Autres titres immobilisés				I1		2B	13	2C	481
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	- 000		
TOTAL IV				I3		NJ	13	NK	12 481		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4	59 000	ØK	5 493	ØL	109 795

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS EPINAY EXPLOITATION										Néant ☐ *		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - Diminutions de l'exercice			Diminutions - Amortissements affectés aux éléments sortis de l'exercice			Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles			PE	453 708	PF	122 368	PG		PH	576 076		
TOTAL I												
TOTAL II												
Terrains			PI		PJ		PK		PL			
Constructions			PM		PN		PO		PQ			
Sur sol propre			PR		PS		PT		PU			
Sur sol d'autrui			PV	45 086	PW	12 341	PX		PY	57 926		
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PZ	139 323	QA	42 610	QB	00	QC	181 233		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			QD	384 659	QE	156 923	QF	27	QG	538 755		
Autres			QH		QI		QJ		QK			
Immobilisations			QL	354 436	QM	102 736	QN		QO	457 172		
corporelles			QP		QR		QS		QT			
TOTAL III			QU	923 503	QV	315 110	QW	527	QX	1 235 086		
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ON	1 377 212	OP	437 477	OQ	527	OR	1 811 162		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES										
Immob. amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
TOTAL I												
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL II												
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
Sur sol propre		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
Sur sol d'autrui		S5	S6	S7	S8	S9	S10	T2				
Inst. gales, agenc et am. des const.		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Inst. techniques mat. et outillage		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
Autres immob. corporelles		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
Inst. gales, agenc am. divers		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
Matériel de transport		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
Mat. bureau et inform. mobilier		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Emballages récup. et divers												
TOTAL III												
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO				
TOTAL IV												
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NV + NW)		NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *										
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8				
Primes de remboursement des obligations						SP		SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022.

Désignation de l'entreprise : SAS EPINAY EXPLOITATION					Néant ☐ *	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	MINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TE	TC		
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	DS	D6		
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TH	TR		
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5I	5K		
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TM	TX		
Provisions pour dépréciation						
sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A 6E Ø2 9U Ø6	6B 6F Ø3 9V Ø7	6C 6G Ø4 9W Ø8	6D 6H Ø5 9X Ø9		
Sur stocks et en cours	6N	6P	6Q	6S		
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
TOTAL III	7B	TY	TT	UA		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE UG UJ	UF UH UI			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 du CGI				10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 1012

Désignation de l'entreprise : SAS EPINAY EXPLOITATION										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT	54 000	UV	4 000	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	27 591		27 591			
	Autres créances clients				UX	12 521		12 521			
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)				ZI						
	Personnel et comptes rattachés				UY	5 607		5 607			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	96 768		96 768			
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	401 004		401 004			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP	59 386		59 386			
	Groupe et associés (2)				VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	771 993		771 993			
	Charges constatées d'avance				VS	169 662		169 662			
TOTAUX				VT	1 598 534	VU	1 598 534	VV			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD						
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an et moins au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1 018 870	1 018 870						
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	4 672 119	564 351		1 199 501				1 798 267
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 493 303	3 493 303							
Personnel et comptes rattachés		8C	239 609	239 609							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	204 975	204 975							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	69 755	69 755						
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	197 658	197 658						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	6 963	6 963							
Groupe et associés (2)		VI	3 009 143	3 009 143							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	47 878	47 878							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	12 960 273	VZ	8 852 505	1 199 501				1 798 267	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	554 273	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					



SERVAL
ASSOCIES

115/123, Avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY SUR SEINE – FRANCE – 01 41 10 11 10
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INDÉPENDANTE
MEMBRE DU GROUPE INTERNATIONAL GROUPE AUDIT

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/03/2014

EPINAY EXPLOITATION

Société par Actions Simple
au capital de 40 000 €

159/165, Route de Saint
93800 EPINAY SUR SEINE

115/123, Avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY SUR SEINE – FRANCE – 01 41 10 11 10

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INDÉPENDANTE
DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE PARIS, ILE DE FRANCE ET DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES
SA AU CAPITAL DE 385 000 € / RCS PARIS 722 016 706 / SIRET 722 016 706 00045 / CODE NAF 69201
WWW.SERVAL-ASSOCIES.COM

EXPERTS DE PARIS
IRE FR 69 722 016 706

SAS EPINAY EXPLOITATION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2018

A l'Assemblée Générale des associés de la SAS EPINAY EXPLOITATION

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire du 13 juin 2013, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS EPINAY EXPLOITATION relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels du présent rapport.

SAS EPINAY EXPLOITATION**- 2 -****Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.323-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Conformément à la mention figurant dans l'annexe,

« Malgré des capitaux propres négatifs, les comptes sont établis selon le principe de la continuité d'exploitation au regard des mesures envisagées et des perspectives d'avenir établies »

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

SAS EPINAY EXPLOITATION**- 3 -****Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur du 12 juillet 2018.

SAS EPINAY EXPLOITATION

- 4 -

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

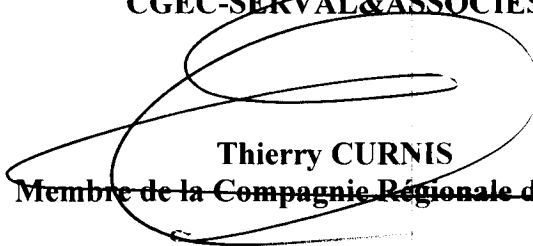
En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

SAS EPINAY EXPLOITATION**- 5 -**

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly sur Seine, le 3 septembre 2018

**COMMISSAIRE AUX COMPTES
CGEC-SERVAL&ASSOCIES**
Thierry CURNIS
Membre de la Compagnie Régionale de PARIS

EPINAY EXPLOITATION

Société par Actions Simplifiée au capital de € 40.000
Siège social : 159/165 route de Saint-Leu
93800 EPINAY SUR SEINE

792 399 461 RCS BOBIGNY

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 MARS 2018 ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la totalité de la perte de l'exercice clos le 31 mars 2018, s'élevant à (€ 1.214.558,41), dont € 94.672 de CICE, au report à nouveau débiteur.

En conséquence,

- Le report à nouveau débiteur est porté de (€ 3.147.417,48) à (€ 4.361.975,89) et ne cesse toujours apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale constate, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué aux associés au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

